

Prouvez la validité des systèmes utilisés en utilisant l'étiquette spéciale calfeutrement

<p><u>Identifier et visualiser le produit</u></p> <p>Lors de l'application d'un produit de calfeutrement, il est hautement recommandé de coller une étiquette permettant d'identifier le produit posé, la date de pose, le N° de PV et le fabricant. Si des travaux ultérieurs sont nécessaires (ajout de câbles, réparation ...) il suffira de reboucher avec le même système. Promat propose un modèle d'étiquette disponible sur demande auprès du fabricant ou de votre distributeur.</p>	<p>Etiquette à coller sur le calfeutrement coupe feu</p>	
<p><u>REGLEMENTATION</u></p> <p>Lorsqu'une ouverture est créée dans un élément séparatif pare-flamme ou coupe-feu, elle doit être rebouchée de façon à restituer le degré pare-flamme ou coupe-feu de l'élément traversé. (ex Dans une cloison coupe feu 1 heure, le système de calfeutrement ou de rebouchage de la trémie devra être coupe feu 1 heure)</p>	<p>Les panneaux de laine enduit d'un revêtement intumescent</p>	
<p>Le système de rebouchage doit être validé par un procès-verbal de résistance au feu en cours de validité conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié ou par le marquage CE et son attestation de conformité.</p>	<p>Les sacs</p>	
<p><u>A QUOI SERT LE CALFEUTREMENT ?</u></p> <p>Il empêche le passage des fumées, du feu et de la chaleur de l'autre côté de la paroi où il est incorporé.</p>	<p>Les manchons</p>	
<p>Les produits intumescents permettent de combler le vide laissé par la disparition des produits qui ont brûlé lors d'un incendie (câbles, tubes, tuyaux....)</p>	<p>Les mastics et colles</p>	
<p>Les produits doivent être appliqués conformément aux fiches techniques des fabricants et aux modes opératoires figurant sur les procès-verbaux</p>	<p>Les mousses</p>	
<p>Les produits doivent être appliqués conformément aux fiches techniques des fabricants et aux modes opératoires figurant sur les procès-verbaux</p>	<p>Les mortiers</p>	